

MECANISMES DE FINANCEMENT DURABLE DE LA COMMISSION INTERNATIONALE DU BASSIN CONGO-OUBANGUI-SANGHA (CICOS)

Jean MBOMON NDOUMBA
*Université de Bangui
République Centrafricaine)*

Résumé

L'objectif de cette étude est de mettre en exergue les sources potentielles nécessaires au financement durable de la Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) en vue de pallier à l'insuffisance et à l'instabilité de ses ressources financières. En effet, le bassin du Congo, deuxième bassin hydrologique au monde après l'Amazone au Brésil (sa superficie est environ 3.822.000 km²) et premier en Afrique (son débit est 39.000 m³/seconde), est l'un des écosystèmes les plus riches au monde. Ses ressources en eaux sont immenses et sa biodiversité inestimable. Cependant, les ressources financières dont bénéficie la CICOS pour la mise en valeur de ce bassin sont à la fois insuffisantes et instables face à ses besoins énormes. A cet effet, il semble nécessaire de mettre en place des stratégies de financement autonomes basées sur des sources potentielles telles que : la taxe dédiée, le système Usager-Payeur, le système Pollueur-Payeur, la vente des produits et services et les frais de Gestion et d'Administration.

Mots clés : *Mécanismes, sources potentielles, financement durable et bassin Congo-Oubangui-Sangha.*

Abstract

The aim of this study is to highlight potential sources of sustainable funding for the International Commission of the Congo-Oubangui-Sangha Basin (CICOS), in order to overcome the inadequacy and instability of its financial resources. The Congo Basin, the world's second-largest hydrological basin after the Amazon in Brazil (with a surface area of some 3,822,000 km²) and the largest in Africa (with a flow rate of 39,000 m³/second), is one of the world's richest ecosystems. Its water resources are immense and its biodiversity invaluable. However, the financial resources available to CICOS for the development of this basin are both insufficient and unstable in the face of its enormous needs. To this end, it seems necessary to set up autonomous financing strategies based on potential sources such as: the dedicated tax, the User-Pays system, the Polluter-Pays system, the sale of products and services and Management and Administration fees.

Key words: *Mechanisms, potential sources, sustainable financing and the Congo-Oubangui-Sangha basin.*

Introduction

Situé au cœur de l'Afrique, le bassin du Congo est l'un des écosystèmes les plus riches au monde, ses ressources en eaux sont immenses et sa biodiversité inestimable. De par sa superficie (environ 3.822.000 km²), il est le 2^{ème} bassin hydrologique au monde après celui de l'Amazone au Brésil et le 1^{er} en Afrique pour un débit (39.000 m³/seconde).

A l'instar de l'Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal en Afrique de l'Ouest, ou du Bassin du Nil en Afrique de l'Est, un Organisme de Bassin, la Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha « CICOS », chargée de sa gestion, a été créée le 6 novembre 1999 pour sa mise en valeur. Elle a pour premier mandat la promotion de la navigation intérieure. A cela s'est adjoint depuis le 22 février 2007, suite à la signature de l'Additif à l'Accord par les Chefs d'Etat des pays membres, la Gestion Intégrée des Ressources en Eaux.

La stratégie pour la promotion de la navigation et la gestion des ressources en eau mise en place par la CICOS visent à atteindre d'une part, les objectifs de développement (réduction de la pauvreté, renforcement de la sécurité alimentaire, promotion du développement socio-économique et protection des écosystèmes vitaux,...) et, d'autre part, à faire face aux problèmes, défis et enjeux actuels spécifiques à l'eau (la lutte contre les inondations, l'atténuation des effets de la sécheresse, l'accès à l'alimentation en eau potable, l'éducation à l'hygiène, l'habitat et l'assainissement, la lutte contre la concurrence croissante pour l'eau et la pénurie d'eau dans les Etats membres).

Cette stratégie permet de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique dans l'espace de la Communauté en mettant en place une gestion intégrée des ressources en eau qui permet d'améliorer durablement l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ; ainsi que la mise en valeur des ressources en eau à des fins économiques, tout en respectant les autres fonctions de l'eau, notamment ses fonctions environnementales et en se prémunissant de ses éventuels effets nuisibles.

Des cinq années d'activités effectives, sous l'impulsion successive de ses dirigeants, la CICOS a pu avoir un rayonnement sous régional, régional et international, voire au niveau africain, européen et asiatique.

Au-delà de la confiance dont elle jouit vis-à-vis des bailleurs de fonds, sinon de ses partenaires, la question de financement de son Budget reste posée. En effet, la CICOS, comme tous les organismes de développement en Afrique, finance ses activités au moyen de la contribution de ses Etats membres. Ces contributions constituent sa principale source de financement à laquelle s'ajoute l'appui financier des partenaires. Mais sa situation financière se détériore avec le temps.

Depuis l'exercice 2004 jusqu'à ce jour, en dehors des contributions à la CICOS de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) pour le compte de ses Etats membres, le recouvrement de contribution ne se fait pas sans difficultés. Le taux de recouvrement enregistré par les sources rattachées de 2004 à 2007 est autour de 40 %. Il est de 48 % en 2015. Et les arriérés de tous les Etats membres confondus avoisinent aujourd'hui une

enveloppe de trois (3) milliards de francs CFA. Cette situation, qui n'augure point un lendemain meilleur, n'est pas sans incidence, sinon répercussion sur le fonctionnement courant de la Commission. A cet égard, il nous semble opportun de poser la question suivante : quelles stratégies doit-on mettre en place pour assurer le financement durable de la Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) ? En particulier, la question est de savoir quelles sont les sources potentielles nécessaires au financement durable de la CICOS.

L'objectif de cette étude est de mettre en évidence les sources potentielles susceptibles de garantir le financement durable de la Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha.

Le reste de notre article est organisé comme suit : la première section est consacrée au cadre institutionnel du Bassin Congo-Oubangui-Sangha, la deuxième section aborde les sources financières actuelles de la CICOS, la troisième section examine les risques financiers de la CICOS, la quatrième section présente les besoins de financement de la CICOS et la cinquième section est réservée aux sources potentielles

1. Cadre institutionnel du Bassin Congo-Oubangui- Sangha

Le bassin Congo-Oubangui-Sangha occupe la deuxième place mondiale en termes de superficie (environ 3.822.000 km²), derrière le bassin amazonien (6.915.000 km²). Le bassin recouvre les territoires des États suivants : Angola, Burundi, Cameroun, Gabon, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie et Zambie.

1.1. Le réseau hydrographique du bassin du Congo

Le fleuve Congo constitue l'épine dorsale du bassin versant. La longueur totale du fleuve est estimée à 4.700 km, dont la moitié environ est navigable, même si le parcours est par endroits interrompu par des cascades et des rapides. Le fleuve Congo prend sa source dans le sud du Katanga, dans le village de Musoshi à une altitude de 1.435 mètres et porte le nom de Lualaba jusqu'à Kisangani. Entre Kinshasa et Matadi, son parcours subit de nombreux étranglements en créant des zones de rapides infranchissables connues sous le nom de Chutes Livingstone, avec une dénivellation de 265 m sur une longueur de 300 km. A 40 km de Matadi, à hauteur d'Inga, le cours du fleuve Congo s'abaisse de 102 m sur une distance de 15 km et, au-delà de Matadi, il s'élargit et atteint 4,6 km à Boma et 10 km à Banana, son estuaire. Il se jette dans l'océan Atlantique par un large estuaire et son influence se fait sentir jusqu'à 45 km au large de la côte.

Avec un module de 41 000 m³/sec à son exutoire de Brazzaville ou de Kinshasa, généré par une pluviométrie annuelle de 1550 mm, le fleuve Congo fait de l'Afrique Centrale une zone riche en eau. Il est de plus considéré comme l'un des fleuves les plus profonds au monde (220 m de profondeur par endroits).

Les principaux affluents du fleuve Congo sont :

- Le Kasai (longueur 2000 km, débit moyen 12000 m³/s) est l'affluent le plus important, situé entièrement dans la zone tropicale de l'hémisphère Sud. Les principaux affluents du Kasai sont le Kwango, le Sankuru et la Lulua ;
- L'Oubangui (longueur 2272 km, débit moyen 5936 m³/s), qui est l'affluent le plus long et se classe deuxième par son débit après le Kasai. Il est entièrement situé dans la zone tropicale de l'hémisphère Nord ;
- La Sangha (longueur 790 km, débit moyen 2471 m³/s), qui draine la partie camerounaise du bassin, située en forêt équatoriale ;
- La Lomami (longueur 1500 km, débit 837 m³/s), qui prend sa source aux Monts-Mitumba, près de Kamina, et coule parallèlement au fleuve jusqu'à la confluence;
- La Luvua (longueur 350 km, débit moyen 280 m³/s), qui apporte au fleuve les eaux du lac Moero ;
- La Lukuga (longueur 350 km, débit moyen 271 m³/s), qui est l'exutoire du lac Tanganyika ;
- L'Aruwimi, l'Itimbiri, la Mongala, la Lulonga et la Ruki dans la cuvette centrale.

2. Besoins de financement de la CICOS

Suite à l'additif à l'Accord instituant un régime fluvial uniforme de 2007, la CICOS a maintenant une double mission :

- la promotion de la navigation intérieure et ;
- la Gestion Intégrée des Ressources en eau (GIRE).

Les besoins de financement de la CICOS pour réussir à cette double mission sont véritablement importants et se déclinent en besoins de financement pour le fonctionnement de son Secrétariat Général et du Centre Régional de Formation en Navigation Intérieure (CRFNI) d'une part et en besoins de financement des investissements, d'autre part.

2.1. Besoins de financement pour le fonctionnement du Secrétariat Général de la CICOS et du Centre Régional de Formation en Navigation Intérieure (CRFNI)

Les besoins de financement pour assurer le fonctionnement du Secrétariat de la CICOS pour les volets navigation intérieure et Gestion Intégrées des Ressources en Eau sont estimés à environ 1 milliard FCFA, dont la masse salariale représente 62,7%.

Pour l'ensemble de la CICOS, les besoins de financement annuels sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Besoin de financement pour le fonctionnement de la CICOS et de CRFNI

Entité	2014	2020
Secrétariat de la CICOS	FCFA 0,97 milliard	FCFA 1,06 milliards
CRFNI	FCFA 0,36 milliard	FCFA 0,39 milliard
<i>Total</i>	<i>FCFA 1,33 milliards</i>	<i>FCFA 1,45 milliards</i>

Source : Budgets de la CICOS (2014 et 2020)

2.2. Besoins de financement pour l'ensemble des investissements

Pour mettre en œuvre les activités du nouveau Plan d'Action Stratégique en Navigation (PAS Navigation) ainsi que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et son programme de mesures, la CICOS avait besoin d'un financement de 35 millions € pour la période 2016-2020. La décision des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de financer les activités de la CICOS dépendra beaucoup de la stabilité politique régionale.

Toutefois, dans leurs décisions stratégiques, les bailleurs de fonds prendront très probablement en compte les contributions des Etats membres de la CICOS. Une forte contribution signifierait que les Etats membres reconnaissent l'importance du travail de la CICOS et aiderait à convaincre les PTF d'investir dans le nouveau PAS Navigation et le SDAGE.

3. Les sources financières actuelles de la CICOS

La CICOS est financée par ses Etats membres en conformité avec l'Article 28 de l'Accord instituant un régime fluvial uniforme créant la CICOS et son additif. Avant l'adhésion de nouveaux pays (Gabon et Angola), les contributions étaient réparties de manière suivante :

- Cameroun : 10%
- République Centrafricaine (RCA) : 30% ;
- République du Congo : 30% ;
- République Démocratique du Congo (RDC) : 30%.

En 2011, le Gabon a adhéré à la CICOS, suivi de l'Angola en juillet 2015. Comme la RDC, l'Angola ne faisant pas partie de la CEMAC, paie donc sa contribution financière directement à la CICOS selon le même régime que la RDC. En ce qui concerne le Gabon, il fait partie de la CEMAC et sa contribution financière provient donc directement des recettes de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI) comme pour les autres pays membres de la CEMAC.

La nouvelle clé de répartition des contributions devrait prendre en compte les expériences d'autres agences de bassin transfrontalier dans le monde. De manière générale, il y a deux modèles pour déterminer la contribution de chaque Etat membre. Le premier modèle prévoit une contribution égale pour tous les membres. Dans le cas de la CICOS avec ses six Etats membres, chaque pays contribuerait un sixième du budget annuel (16,67%). Dans le second modèle, la contribution de chaque pays membre à l'agence du bassin dépend d'une ou plusieurs variables (part du bassin versant ou de la longueur du fleuve dans le pays, superficie irriguée, niveau de PIB, etc.).

Pour décider du modèle à suivre, trois critères sont souvent évoqués : capacité à payer, équité et répartition des pouvoirs.

Par ailleurs, la CICOS reçoit également des apports financiers des partenaires techniques et financiers (PTF) destinés à la mise en œuvre des projets. Ces apports ne contribuent pas au fonctionnement de ladite institution.

3.1. Etat des contributions des pays membres de la CICOS

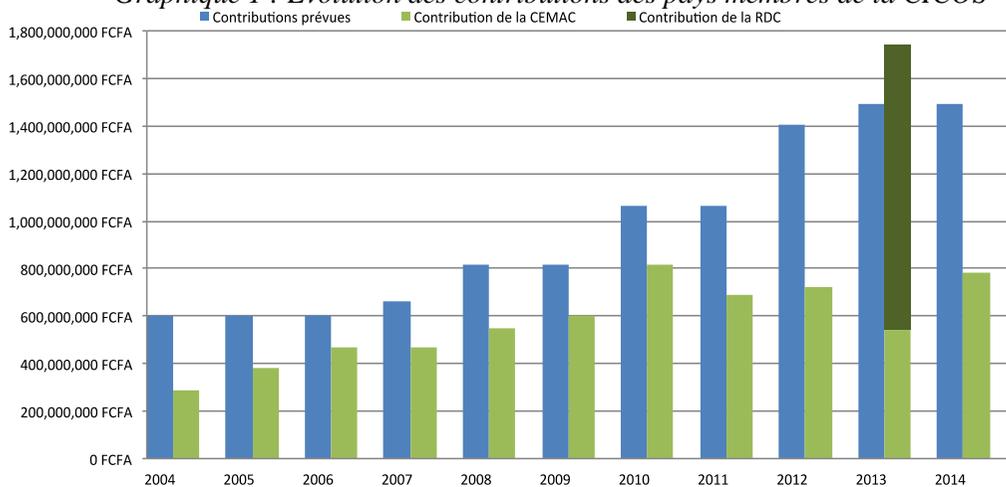
Pour les pays membres de la CEMAC, leurs contributions dépendent d'une part des recettes de la TCI collectée et versée à la CEMAC et d'autre part de l'allocation de ces recettes aux différents organismes de la CEMAC. En effet, la TCI est une taxe de 1% prélevée sur les importations des pays de la CEMAC en provenance des pays tiers. Elle est utilisée pour financer l'ensemble des institutions de la CEMAC (la CICOS comprise). La TCI est collectée par les Etats membres de la CEMAC et les recettes sont versées mensuellement dans le compte de la CEMAC ouvert à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).

En réalité, la TCI n'est pas appliquée à tous les biens et services en circulation dans la zone CEMAC (de nombreux biens et services ne sont pas soumis à la TCI ou bénéficient d'une exonération) et les recettes réalisées ne sont pas totalement reversées à la CEMAC. Par conséquent, il est facile à comprendre que la part de ces recettes dévolue à la CICOS ne peut pas être importante pour couvrir ses besoins.

En ce qui concerne les pays hors CEMAC [République Démocratique du Congo (RDC) et Angola], leurs contributions au budget de cette institution se font de façon directe. Cependant, la contribution de la RDC reste très irrégulière. Dans les rapports sur le contrôle de l'état d'exécution du budget de la CICOS, il est mentionné qu'à plusieurs reprises, la RDC s'appretait à payer une contribution sans pourtant ordonnancer les sommes destinées à celle-ci.

Notons que les contributions des pays membres de la CICOS n'ont pas toujours été à la hauteur du budget prévu, tel qu'on peut l'observer dans le graphique suivant :

Graphique 1 : Evolution des contributions des pays membres de la CICOS



Source : Comptes administratifs de la CICOS (2004-2014).

Le graphique 1 renseigne que la RDC, sur la période retenue, n'a contribué au budget de la CICOS qu'une seule fois en 2013 en payant ses arriérés pour la période 2004-2012 dont le montant équivalait à FCFA 2,29 milliards. Cependant, sur la période 2024-2014, la RDC doit

encore à la CICOS une somme de FCFA 1,94 milliards. Le taux de recouvrement pour cette source de financement est égal à 38 % et donc relativement faible.

Quant aux contributions des pays de la CEMAC à travers la TCI sur la période 2004-2010, elles sont déficitaires de seulement FCFA 46 millions pour un total de FCFA 3,57 milliards. En revanche, sur la période 2011-2014, la contribution de la CEMAC a régressé, comme on peut le constater dans le graphique ci-dessus. Sur la période 2004-2014, la CEMAC doit encore FCFA 1,17 milliards à la CICOS. Le taux de recouvrement de la contribution de la CEMAC pour la période considérée est relativement élevé (84 %), mais ce taux a baissé à 71 % sur ces cinq dernières années. Contrairement au régime de contributions directes auquel la RDC et l'Angola sont assujettis, le régime de contributions adopté par la CEMAC à travers les recettes de la TCI est beaucoup plus fiable.

Au total, la CICOS a reçu FCFA 7,5 milliards (pour une moyenne annuelle FCFA 682 millions), le déficit étant de FCFA 3,11 milliards par rapport au total des contributions anticipées qui est de FCFA 10,61 milliards. Le taux de recouvrement global pour la période 2004-2014 est de 71 %.

Un manque de visibilité et de prédictibilité peut rendre difficile le processus de budgétisation et programmation des activités pour les dirigeants de la CICOS.

Concernant les partenaires financiers (PTF), leurs contributions sont destinées au financement des différents projets de la CICOS et ne contribuent donc pas son fonctionnement. Le tableau suivant présente les différents projets financés par les PTF sur la période 2006-2016.

Tableau 2 : Projets réalisés avec l'appui des PTF.

Projet	PTF	Budget	Période
GETRACO I	GIZ	€2,50M	2006-2009
GETRACO II	GIZ	€2,50M	2010-2012
GETRACO III	GIZ	€6,00M	2013-2016
GETRACO IV	GIZ	€6,00M	2016-2020
Projet de transfert des eaux	CEEAC	€0,12M	2007-2009
Projet d'amélioration des capacités de la CICOS pour une gestion durable de l'information et des connaissances sur les ressources en eau	BAD	€0,46M	2009-2010
Subvention française	France	€0,10M	2009-2010
Formation de formateurs vacataires du CRFNI et recyclage des capitaines et agents en charge de la navigation	CDE	€1,00M	2009-2010
Plan d'action stratégique pour la gestion intégrée des ressources en eau	BAD	€1,99M	2009-2011
Coopération française	AFD	€0,40M	2009-2012
Surveillance du cycle hydraulique du Bassin du Congo	OMM	€0,01M	2010
Gestion durable des pêches et sécurité alimentaire	FAO	€0,33M	2010-2011
Programme de surveillance de l'environnement	UE	€1,23M	2010-2012

en Afrique pour un développement durable			
Projet de surveillance de l'environnement pour la sécurité en Afrique	EU	€1,85M	Projet en cours d'exécution
Assistance technique	AFD	€0,40M	2013-2014
Projet modèle d'allocation des ressources	FFEM	€1,40M	2013-2015
<i>Total</i>		<i>€20,29M</i>	<i>2006-2016</i>

Source : Rapports du contrôle de l'état de l'exécution de la CICOS (2004-2012).

La contribution totale des PTF est autour de € 20 millions sur une période de 11 ans (2006-2016), soit FCFA 1,21 milliards par an (€ 1,84 millions). On peut donc constater que la contribution des PTF est bien supérieure à celle des pays membres de la CICOS (FCFA 682 millions en moyenne annuelle pour la période 2004-2014).

Cependant, les ressources de la CICOS liées aux sources de financement susmentionnées sont sujettes à l'instabilité inhérentes aux variations des recettes de la TCI reçues par la CEMAC, à l'accumulation des contributions directes et au retard de décaissement ou rationnement éventuel des apports financiers des partenaires techniques et financiers. Cette situation expose la CICOS aux risques financiers.

4. Examen des risques financiers de la CICOS

Pour assurer la pérennité de la CICOS, il est important d'identifier les différents risques financiers auxquels la CICOS s'expose afin de mettre en place des mesures de couverture.

4.1. Risque financier lié à la réduction ou suppression de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI)

L'un des risques financiers auxquels la CICOS s'expose dans le cadre de la TCI est lié aux variations de ses recettes dont une partie devant être versée à ladite institution. Ces variations peuvent avoir plusieurs causes parmi lesquelles, outre les variations des recettes de la TCI, il existe un autre risque important lié à la suppression de cette taxe. En effet, un Accord de Partenariat Economique (APE) est actuellement en cours de négociation entre l'Union Européenne (UE) et les pays de l'Afrique Centrale. Dans les négociations en cours, l'UE réclame la réduction ou la suppression des droits de douane sur un grand nombre de produits et de la TCI. En fonction des résultats de ces négociations, la TCI, telle qu'elle existe aujourd'hui, pourrait être appelée à disparaître dans l'avenir.

L'anticipation des résultats des négociations en cours impose la nécessité de faire des prévisions sur les ressources financières réelles de la CICOS sur l'horizon lointain.

4.2. Risque financier lié à la baisse des contributions des Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Un autre risque financier important est la possibilité d'une baisse des contributions des partenaires techniques et financiers. Dans son plan d'action 2020-2025¹, la CICOS prévoit une participation importante des bailleurs de fonds à hauteur de € 35 millions (FCFA 22,96 milliards en total, soit FCFA 4,59 milliards par an). Le contexte international actuel marqué particulièrement par la guerre entre la Russie et l'Ukraine peut contraindre les PTF à réduire les financements engagés en faveur de la CICOS. Une telle diminution pourrait nuire à ses actions et ses investissements futurs.

La couverture de ces risques financiers peut être assurée par la recherche des sources potentielles de financement durable.

5. Sources potentielles de financement durable de la CICOS

5.1. Sources potentielles d'autofinancement de la CICOS

Plusieurs sources propres de financement sont envisageables. Il s'agit entre autres de :

- Taxe dédiée;
- Système Usager-Payeur ;
- Système Pollueur-Payeur ;
- Vente des produits et services ;
- Frais de Gestion et d'Administration.

a) Taxe dédiée

Une façon pour les Etats membres de contribuer financièrement et directement au fonctionnement de la CICOS passe par le prélèvement d'une taxe ou redevance dédiée. La TCI de la CEMAC est un exemple d'une telle taxe. Comparée aux contributions directes, cette source de financement est relativement fiable car elle ne dépend pas directement des budgets et décisions internes des Etats membres. En effet, le transfert « direct » des recettes de la TCI à la CEMAC (et à la CICOS par la suite) sans confirmation et participation active des gouvernements nationaux pourrait réduire leur intérêt dans le travail de l'agence de bassin.

b) système Usager-Payeur

Dans un système usager-payeur, il revient aux usagers de payer pour l'utilisation des ressources en eau. Par exemple, les grands consommateurs (hydroélectricité, irrigation, industrie) pourraient se voir demander de payer des frais pour le droit d'usage d'une certaine quantité d'eau. Pareillement, en navigation, les bateaux commerciaux pourraient payer un droit de passage. Les Etats membres pourraient être chargés de collecter la taxe et verser le montant à l'agence de bassin. Cependant, pour justifier un tel système, il faut que l'agence de bassin fournisse un certain service aux usagers.

¹ Cf. chapitre 3 : **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

c) Système Pollueur-Payeur

Dans un système pollueur-payeur, il revient aux pollueurs de payer pour les dommages causés par la pollution liée à son activité. Pour mettre en place ce système, le prix à payer par les pollueurs doit refléter les externalités créées. Ainsi, ce système pourrait générer des recettes très importantes. Dans ce cas, les recettes excédentaires devraient être reversées aux Etats membres.

Le système pollueur-payeur peut fonctionner si les recettes sont collectées par une entité indépendante qui s'assure également que le prix est fixé au bon niveau. Par ailleurs, il ne peut fonctionner que s'il existe également un système de contrôle efficace (« police des eaux »).

d) Vente des produits et services

La CICOS pourrait aussi vendre certains produits, tel que des cartes et données, ou services (études, formation et autres). L'offre des services peut comprendre également des formations payantes en navigation intérieure. C'est dans ce contexte que le CFRNI offre aux étudiants une formation de base ainsi que des cours de recyclage et de perfectionnement. Même si le CFRNI ne peut pas complètement s'autofinancer, les frais d'inscription permettent de couvrir une partie de ses dépenses. Aussi, la CICOS pourrait envisager l'augmentation des frais de scolarité¹, surtout pour les cours de recyclage et de perfectionnement afin d'améliorer le taux d'autofinancement du CFRNI.

De nombreuses agences de bassin transfrontalier vendent par exemple leurs données hydrologiques aux usagers de l'eau. La Mekong River Commission et le Nile Basin Initiative vont plus loin pour offrir des services de consultance à des clients externes.

Frais de Gestion et d'Administration

Les frais de gestion et d'administration peuvent constituer une source de financement potentielle pour la CICOS. Une telle source est actuellement utilisée par certaines agences de bassin du Congo comme la Mekong River Commission qui impose des frais de gestion et d'administration de 11% sur le budget de son plan d'action financé par les PTF. Aussi, certaines agences multilatérales comme l'UNICEF imposent également des frais de gestion quand elles mettent en œuvre des projets sur des financements extérieurs.

Une telle contribution des PTF au budget de fonctionnement de l'agence de bassin peut être justifiable si son personnel est directement impliqué dans la mise en œuvre des activités du plan d'action financé par ces partenaires. Récemment, les PTF ont manifesté leur volonté de cofinancer le fonctionnement de cette agence à travers des frais de gestion et d'administration.

5.2. Autres sources potentielles de financement de la CICOS

Pour atteindre un équilibre entre les besoins de financement et les ressources anticipées, il faudrait, soit augmenter les recettes, soit diminuer les dépenses, ou une combinaison des deux. En ce qui concerne l'augmentation des recettes, on peut considérer l'augmentation des contributions existantes des Etats membres comme une solution.

¹ Les frais d'inscription au CFRNI sont fixés de manière uniforme à 10 USD par étudiant de la première année des filières « Capitaine » et « Mécanicien naval » ainsi que de la session unique de la filière « Matelot ». En rapport avec la réinscription pour les années supérieures de la formation initiale (2^e et 3^e années des filières « Capitaine » et « Mécanicien naval »)

Il existe deux stratégies pour augmenter les contributions des Etats membres de la CICOS, à savoir :

- Augmenter le taux de recouvrement global de la CICOS ;
- Augmenter le taux de recouvrement de la CEMAC.
- Augmenter le taux de recouvrement global de la CICOS de 71% à 100% permettrait de couvrir presque la totalité des besoins de la CICOS en termes de budget de fonctionnement.

Une autre façon d'augmenter les ressources de la CICOS est d'essayer d'augmenter le taux de recouvrement de la CEMAC relatif aux recettes de la TCI. Si le taux de recouvrement des recettes de la TCI réellement reçues par la CEMAC passe à 50%, la part dévolue à la CICOS augmenterait également.

Pour réussir cette politique, les Etats membres devront mettre en place de nouveaux mécanismes pour s'assurer qu'une part plus importante des recettes de la TCI collectées soit reversée à la CEMAC.

Conclusion

Le bassin du Congo, deuxième bassin hydrologique au monde après de l'Amazone au Brésil et premier en Afrique, est l'un des écosystèmes les plus riches au monde. Ses ressources en eaux sont immenses et sa biodiversité inestimable. Pour sa mise en valeur, un organisme dénommé Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) fut créé le 6 novembre 1999, ayant pour mandats la Promotion de la Navigation Intérieure (PNI) et la Gestion Intégrée des Ressources en Eaux (GIRE).

Pour assurer son fonctionnement, la CICOS bénéficie des contributions directes de certains Etats membres et des contributions indirectes (à travers la TCI) d'autres et reçoit également des financements de la part des partenaires techniques et financiers pour la réalisation de ses projets. Ces ressources, non seulement restent insuffisantes face à ses besoins énormes, mais sont aussi instables pour des raisons entre autres : éventuelle suppression de la TCI après la signature de l'Accord de Partenariat Economique, variabilité de taux de recouvrement de la TCI, faible taux de recouvrement des contributions directes, éventuelle réduction des appuis financiers des partenaires techniques et financiers, etc.

L'enjeu du financement du secteur de l'eau impose la mise en place des stratégies de financement autonomes basées sur des sources potentielles telles que : la taxe dédiée, le système Usager-Payeur, le système Pollueur-Payeur, la vente des produits et services et les frais de Gestion et d'Administration. Cependant, chaque source potentielle, si importante qu'elle soit, comporte des risques qu'il faut prendre en compte au cours de sa valorisation.

Bibliographie

- Arriëns, W.L., J. Bird, J. Berkoff, et P. Mosley (1996), Towards Effective Water Policy in the Asian and Pacific Region (Volumes 1, 2 et 3). Banque asiatique de développement.

- Banque africaine de développement (1989), Politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement.
- Banque africaine de développement (1994), Etude de la Banque sur la qualité des eaux intérieures et la mise en valeur des ressources en eau en Afrique.
- Banque africaine de développement (1997), Directives en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement, foresterie et gestion des bassins versants.
- Banque mondiale (1993), Water Resources Management. A World Bank Policy Paper. Washington, D.C., USA.
- Banque mondiale (1995), Towards Sustainable Management of Water Resources.
- Banque mondiale (1996), Measuring Economic Benefits for Water Investments and Policies. World Bank Technical Paper No. 338. Washington D.C., USA. IUCN.
- Banque mondiale (1997), Toolkit for Private Participation in Water and Sanitation.
- Barghouti, S. et G. le Moigne (1990), Irrigation in Sub-Saharan Africa, The Development of Public and Private Systems. Rapport technique de la Banque mondiale n° 123.
- Bhatia, R., R. Cestti et J. Winpenny (1995), Water Conservation and Reallocation: Best Practice Cases in Improving Economic Efficiency and Environmental Quality, PNUD-Banque mondiale, Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement.
- CEEAC, (2010), Document Stratégique de financement du secteur de l'eau en Afrique Centrale, juin p.10-12.
- CEMAC (1999), Accord instituant un Régime Fluvial Uniforme et créant la Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS). Le 6 novembre 1999.
- CEMAC/RDC (1999), Code de Navigation Intérieure. Le 17 décembre 1999.
- Cleaver, F. et D. Elson, (1995), Women and Water Resources: Continued Marginalisation and New Policies. Gatekeeper Series n° 49. Institut international pour l'environnement et le développement.
- Commission européenne, (1997), The Management and Development of Water Resources: a Strategic Approach.
- Dijk, M.P. van, (2004), Water utility reform: How to do it? Presentation during the Water for African cities programme in Delft, The Netherlands. November 23, 2004, 16 pages.
- GEF/Banque Mondiale (2005), Sustainable Land Management Activities (OP 15).
- Frederick, K.D. (1993), Balancing Water Demands with Supplies, The Role of Management in a World of Increasing Scarcity. Rapport technique de la Banque mondiale n° 189.
- Jaspers, Frank (2001), Institutions for Integrated Water Resources Management. Training Manual. UNESCO-IHE, Delft, The Netherlands.
- Le Moigne, G., A. Subramanian, M. Xie, et S. Giltner (1994), A Guide to the Formulation of Water Resources Strategy, Rapport technique de la Banque mondiale n° 263.
- Katz, T. et J. Sara (1997), Making Rural Water Supply Sustainable: Recommendations from a Global Study. PNUD-Banque mondiale, Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement.
- MAYENGE RAJABO D., (2014), « Rapport d'étude sur les coûts de la prise en charge des étudiants et stagiaires au CRFNI », Décembre, p. 5.
- Sharma, N.P. (1996), Proceedings of the World Bank Sub-Saharan Africa Water Resources Technical Workshop, Dakar, Sénégal, 19-22 février 1996. Banque mondiale.
- Sharma, N.P., D. Grey, T. Damhaug, E. Gilgan-Hunt, D. Rothberg et V. Okaru (1996), African Water Resources: Challenges and Opportunities for Sustainable Development, Rapport technique de la Banque mondiale n° 331.
- OMS/ UNICEF (2014), Progrès en matière d'alimentation en eau et d'assainissement. Rapport, Joint Monitoring Program.
- ONU-EAU (2018), « Progrès en matière de gestion intégrée des ressources en eau », rapport périodique.
- UNESCO (2018), Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau.

- Scanlon, John, Cassar, Angelanand Nemes Noémi (2004), Water as a Human Right? IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. IX+53PP.
- Seltz, V. (1994), « Le rôle du système financier dans le développement », communication présentée lors des XI^{ème} Journées Internationales d'Economie Monétaire et Bancaire, Nice.
- Young R.A. (1996), Measuring Economic Benefits for Water Investments and Policies. Technical Report. 338. Washington: World Bank